

Image not found or type unknown



## Cheque cadeau de noel

Par **Tik712**, le **21/11/2023** à **12:33**

Bonjour,

mon employeur a commandé des chèques cadeaux à l'occasion d Noël et les a distribuer à ce jour à toute l'entreprise sauf à moi car je suis en préavis.

lorsque je lui ai demandé pourquoi je n'en avais pas eu il m'a répondu : " vous ne serez pas là pour Noël donc vous n'y avais pas le droit", a t'il raison ?

merci par avance.

Par **Louxor\_91**, le **21/11/2023** à **12:40**

Bonjour,

dans le genre mauvaise foi votre employeur se pose là ! Donc vos collègues devront les dépenser le jour de Noel précisément ? J'oserai vous dire que de toute évidence vous y avez le droit mais méfions nous des évidences et attendez d'autres retours sur ce forum.

Par **Tik712**, le **21/11/2023** à **12:41**

Effectivement il est très fort pour ça !

Non ils les ont eu pour Noël mais peuvent déjà les utiliser

Par **Marck.ESP**, le **21/11/2023** à **12:48**

Bienvenue

[quote]

***ils les ont eu pour Noël mais peuvent déjà les utiliser***

[/quote]

Alors je pense que vous voulez dire "en vue de Noël"

Mais si la distribution a déjà eu lieu et que vous êtes présent, il faut vous assurer de vos droits, les conditions d'attribution sont spécifiées par l'employeur ou par le CSE. Il est également recommandé de formaliser cette politique d'attribution de bons cadeaux dans un document interne à l'entreprise.

Par **Betty62**, le **13/12/2023** à **05:57**

Bonjour j'ai travaillé jusqu'au 31 août j'ai démissionné suite à un burnout et ils ne veulent pas me donner mes chèques de Noël est-ce normal depuis le début de mon CDI il fallait juste 6 mois de présence merci

Par **Prana67**, le **13/12/2023** à **10:15**

Bonjour,

Vérifiez les modalités d'attribution. En général il faut faire partie des effectifs au moment de la distribution.

Pour info, les conditions d'ancienneté ne sont pas admises par l'URSSAF.